

Politique d'accessibilité universelle – 2010

ANNEXE A – PLAN D'ACTION 2022-2024 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES



Cowansville

Comité de travail :

- Julie Jacques, inspectrice en aménagement du territoire, Ville de Cowansville
- Frances Champigny, membre de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi (APHPBM)
- Anouchka G.-Pincince, directrice du service des loisirs
- Sylvain Perreault, directeur du service des infrastructures et des immobilisations
- Marc-Antoine Dunlavey, directeur du service de l'aménagement urbain et de l'environnement

En collaboration avec les membres de l'Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi

Cadre légal du plan d'action

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) vient entre autres encadrer les devoirs, responsabilités et obligations des villes et municipalités envers les personnes handicapées. En vertu de l'article 61.1 de cette loi, toute municipalité ou ville ayant une population de 15 000 habitants ou plus doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrire les mesures prises. Ce plan doit être produit annuellement.

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Édifices municipaux :

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
L'entrée de la <u>bibliothèque municipale</u> n'est pas accessible aux fauteuils roulants	Rendre accessible l'accès à la bibliothèque municipale	Continuer la réfection de l'entrée en façade arrière de la bibliothèque	Travaux de réaménagement de la rampe terminés	Loisirs et culture	X (terminé)		
L'accessibilité du <u>centre aquatique</u> est inadéquate, notamment l'accès à l'étage supérieur.	Revoir l'aménagement du centre aquatique afin de le rendre accessible dans le cadre de travaux prévus ou engagés	Installation d'un ascenseur ou monte-charge dans le bâtiment	Travaux d'installation effectués à la satisfaction de la Ville	Loisirs et culture			X (travaux de rénovation du bâtiment à venir)
L'accessibilité des bassins du <u>centre aquatique</u> n'est pas adéquate.	Se doter d'infrastructures permettant l'accès aux bassins pour toutes et tous	Aménagement d'un lève-personne pour l'accès aux bassins	Aménagement du lève-personne construit et prêt à l'usage	Loisirs et culture	X (terminé, également rampe d'accès prévue)		
La piscine municipale du parc Davignon n'est pas dotée d'une descente à l'eau adéquate	Se doter d'infrastructures permettant l'accès aux bassins pour toutes et tous	Aménagement d'un lève-personne pour l'accès aux bassins	Aménagement du lève-personne construit et prêt à l'usage	Loisirs et culture	X (lève personne en saison estivale)		
La plage du <u>centre de la nature</u> n'est pas adaptée aux personnes handicapées.	Rendre accessible la plage du centre de la nature à toutes et tous, sans égard à la condition	Voir à l'aménagement d'un tapis de plage pour se rendre à l'eau en	Aménagement du tapis de plage terminé et prêt à l'usage	Loisirs et culture		X (mandat octroyé pour le	

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
		fauteuil roulant ou poussette				réaménagement de la plage)	
Le musée de la Maison Bruck n'est pas adapté aux personnes handicapées	Améliorer l'accessibilité du musée Bruck	Adapter le seuil arrière au bout de la rampe d'accès. Remettre la main courante au milieu des escaliers avant	Travaux de seuil arrière et de main courante terminés	Service des loisirs et de la culture	X (rez-de-chaussée seulement)		

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Urbanisme, habitation, environnement et espaces verts :

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
Il n'existe pas d'inventaire des habitations accessibles	Faciliter l'information destinée aux personnes handicapées relativement à l'offre de logements accessibles	Élaboration de trousse d'information pour les personnes handicapées (exemple information à être déployée sur le site internet de la Ville, carte interactive, etc.)	Production des documents requis (trousse, plans, etc.) complétée	Aménagement urbain et environnement Communications et relations avec les citoyens		X	
La réglementation n'exige pas une accessibilité universelle dans tous travaux relatifs aux bâtiments municipaux	Dans la mesure du possible, rendre tous les espaces de travail accessibles aux personnes handicapées	Adapter une politique interne pour l'accessibilité universelle des bâtiments municipaux	Nombre de bâtiments municipaux entièrement accessibles	Aménagement urbain et environnement Loisirs et culture Infrastructures et immobilisations			X
La Ville ne dispose pas de mobilier ou d'aires de jeux adaptés aux personnes handicapées	Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à un nombre minimal d'aires de jeux	Acquisition de mobilier urbain (mobilier de jeux) adapté	Investissement au PTI pour les mobiliers adaptés Nombre de parcs adaptés pour les aires de jeux	Loisirs et culture		X	X
Certains commerces dans les artères commerciales ne sont pas accessibles	Sensibiliser les commerçants à l'accessibilité universelle et modifier la réglementation municipale pour y parvenir		Nombre de commerces contactés et sensibilisés	Loisirs et culture Aménagement urbain et environnement			X
Les nouvelles constructions ne favorisent pas toujours l'accessibilité universelle,	Rendre accessible le parc immobilier aux personnes à mobilité réduite et vieillissantes	Mesures incitatives (fiscales ou autre) pour encourager les	Nombre de constructions accessibles	Aménagement urbain et environnement		X	X

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
notamment dans l’usage résidentiel		constructions accessibles / modification réglementaire pour les bâtiments de type multilogement	universellement (décompte annuel)				
Les tables à pique-nique ne sont pas adaptées aux personnes handicapées	Augmenter le mobilier urbain accessible aux personnes handicapées	Planification budgétaire annuelle pour l’acquisition de mobilier urbain	Nombre de mobiliers urbains ajoutés et/ou remplacés	Loisirs et culture			X
Le programme d’adaptation du domicile (PAD) est méconnu de l’administration municipale	Rendre accessible toute l’information du PAD en ayant comme rôle pour la Ville la courroie de transmission	Transmission de l’information aux services concernés	Les employés municipaux concernés sont formés sur le PAD et l’information est transmise aux requérants	Aménagement urbain et environnement		X	

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Circulation, signalisation, stationnement et sécurité publique

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateur	Service(s) responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
Certains segments du réseau de corridors actifs ne sont pas dotés de bancs ou aires de repos	Permettre des aires de repos ou de pauses aux personnes circulant sur le réseau des corridors actifs	Acquisition de mobilier urbain destiné à être occupé pour des aires de repos et détente	Investissement dans le mobilier urbain spécialisé au PTI (programme triennal d’immobilisation)	Aménagement urbain et environnement, Infrastructures et immobilisations			X
Certaines intersections avec trottoirs (bateaux pavés) ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite	Rendre accessible et sécuritaire les intersections pour toutes et tous	Procéder à un inventaire des bateaux pavés sur le territoire et élaborer un programme de réfection	Nombre de bateaux pavés modifiés/réparés	Infrastructures et immobilisations		X	
Le nombre de cases réservées aux personnes handicapées n’est pas suffisant sur les terrains privés destinés au public	Augmenter l’accessibilité sécuritaire aux commerces et autres endroits destinés au public pour les personnes handicapées	Modifier le règlement de zonage afin de restreindre les normes de stationnement (nombre minimal de cases pour personnes handicapées)	Entrée en vigueur du règlement de zonage et suivis dans les permis et certificats délivrés par la Ville	Aménagement urbain et environnement		X	
Certaines cases pour personnes handicapées ne sont pas adaptées ou sont mal identifiées dans les stationnements municipaux	Tous les bâtiments municipaux doivent être dotés de cases de stationnement facilement visibles et donnant une accessibilité améliorée	Mettre à jour l’inventaire des cases pour handicapées et prioriser les travaux de réparation sur ces cases	Nombre de bâtiments municipaux ayant des cases adaptées	Infrastructures et immobilisations	X (en continu)	X	X
L’usage des cases destinées exclusivement aux personnes handicapées n’est pas toujours respecté	S’assurer que les cases pour handicapées restent accessibles en tout temps aux personnes en ayant besoin et autorisées à s’y stationner	Augmentation des patrouilles terrain pour la surveillance des endroits prévus.	Nombre de constats d’infraction émis	Aménagement urbain et environnement	X (en continu)		

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateur	Service(s) responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
La réglementation sur la circulation des triporteurs et quadri porteurs est inexistantes, causant des conflits sur les voies de circulation	Rendre sécuritaire la circulation pour les automobilistes et les personnes à mobilité réduite Se doter d’une réglementation claire pour les transports des personnes à mobilité réduite	Modification de la réglementation municipale pour l’encadrement des véhicules	Modification réglementaire complétée	Infrastructures et immobilisations Aménagement urbain et environnement Communications et relations avec les citoyens		X	
L’état des trottoirs et autres aires de circulation autre que l’automobile aux abords des routes n’est pas toujours adéquate et de bonne qualité	Assurer une circulation sécuritaire pour tous les modes de transport et pour toutes et tous	Inventaire de l’état des chaussées et trottoir et programme de réfection des trottoirs et abords de chaussée	Nombre de trottoirs et d’abords de routes améliorés et/ou réparés	Infrastructures et immobilisations		X	X
Le transport en commun n’est pas développé de façon efficace, notamment pour les personnes handicapées	Travailler en collaboration avec la MRC Brome-Missisquoi, responsable du transport collectif, afin d’augmenter l’accessibilité aux infrastructures	Table de concertation avec la MRC pour inclure des services pour les personnes handicapées	Augmentation de la fréquence d’utilisation par les personnes handicapées	Ville de Cowansville MRC Brome-Missisquoi			X

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Culture, administration, sports et vie communautaire

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
Il n'existe aucune activité dédiée ou adaptée aux personnes à mobilité réduite	Augmenter l'offre en activités municipales pour les personnes à mobilité réduite	Concertation avec les services concernés et organismes (APHPBM) pour connaître la demande en activités	Nombre d'activités offertes aux personnes à mobilité réduite	Loisirs et culture			X
Les événements organisés par la ville ou en partenariat avec la ville ne sont pas accessibles à toutes les personnes à mobilité réduite	Rendre accessible pour toutes et tous les événements ayant lieu sur le territoire de la Ville	Création d'un comité impliquant certains services de la ville et les différents organisateurs d'événements sur le territoire	Dénombrement des événements accessibles aux personnes à mobilité réduite	Loisirs et culture		X	X
Les salles offertes en location ne sont pas adaptées aux personnes handicapées	Augmenter le nombre de salles offertes en location pour les personnes handicapées	Inventaire des accès des salles offertes en location Élaboration d'un plan d'action pour rendre les salles accessibles	Nombre de salles à louer accessible aux personnes handicapées	Loisirs et culture			X
La politique d'achat ne tient pas compte des obstacles liées aux personnes handicapées	Rendre la politique d'approvisionnement (politique d'achat en cours de modification) en cohérence avec les enjeux des personnes handicapées	Mise à niveau de la politique d'approvisionnement favorisant l'accessibilité des personnes handicapées	Politique d'approvisionnement favorisant l'accessibilité des personnes handicapées en vigueur	Service des finances et de la trésorerie		X (en cours)	

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Communications et emplois

Obstacles rencontrés	Objectif	Mesures	Indicateurs	Service responsable	Échéancier		
					2022	2023	2024+
Le site web de la Ville n’est pas accessible aux personnes handicapées	Rendre accessible et facile par divers moyens toute l’information et les outils disponibles sur le site web	Intégration de mesures d’accessibilités destinées aux sites web (grossissement des caractères, outils audio, etc.). Facilitation de la navigation dans le site internet	Inventaire de l’information du site web disponible aux personnes handicapées	Communications et relations avec les citoyens			X
Il n’existe pas de partenariat ou d’entente entre la ville et les employeurs pour l’embauche de personnes handicapées	Rendre accessible un maximum d’emplois et de métiers aux personnes à mobilité réduite ou handicapées	Sensibilisation des employeurs sur le territoire de la Ville pour l’embauche de personnes handicapées	Nombre de personnes handicapées ou à mobilité réduite embauchés sur le territoire	Communications et relations avec les citoyens Loisirs et vie communautaire			X
Le programme SECOURS et ses dispositions en vigueur à la Ville n’est pas communiquée de façon adéquate	S’assurer que la Ville détient toutes les informations nécessaires relativement à la localisation de toutes les personnes nécessitant une assistance particulière	Insertion dans tous les moyens de communication des informations pertinentes à l’accessibilité	Nombre de personnes informées du programme	Sécurité incendie Communications et relation avec les citoyens	X (programme à jour et en fonction)		
L’information relative aux endroits accessibles aux personnes handicapées n’est pas communiquée de façon efficace	Identifier les commerces accessibles universellement et encourager les entreprises à adapter leurs infrastructures et aménagements	Diffusion de l’information sur toutes les plateformes et concertation avec l’APHPBM pour les mises à jour récurrentes	Inventaire à jour des endroits accessibles aux personnes handicapées			X	

ANNEXE A – PLAN D’ACTION 2022-2024 – Politique d’accessibilité universelle 2010

Il n'existe pas de comité permanent sur l'accessibilité universelle à la ville	Assurer un suivi adéquat et continu entre la ville et les divers intervenants dédiés à l'accessibilité universelle	Mettre sur pied le comité permanent, en collaboration avec l'APHPBM	Mise en place du comité et mise en opération de celui-ci	Loisirs et vie communautaire	X (comité en vigueur)		
Le programme PAIR n'est pas nécessairement connu de toute la population âgée	Rejoindre le plus grand nombre de personnes âgées sur le territoire pour s'assurer de leur état de santé	Publiciser l'information en continu à l'aide des outils de communication de la Ville (bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet, services à l'hôtel de ville)	Reddition sur le déploiement du programme PAIR	Communications et relations avec les citoyens Loisirs et vie communautaire	X (en continu)		